



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 14 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socioculturelle de la commune de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Sylvie COURAGEUX (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Patrick BORNET (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Bernard LACOUR, Martine MONCOURIER (Champs sur Tarentaine-Marchal), Raphaël MIALOU (La Monselie), Philippe VIALLEIX, Brigitte CLAUDEL, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Fabrice MEUNIER, (Vebret), Marie-Pierre BABUT (Veyrières), Alain DELAGE, Clothilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Maryse MAZEIRAT (Champagnac) à Jean-Pierre GALEYRAND (Champagnac), Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine Marchal) à Éric MOULIER (Saignes), Franck BROQUIN (Saignes) à Catherine BARRIER (Saignes), Joëlle NOEL (Trémouille) à Fabrice MEUNIER (Vebret), Arnaud MOREAU (Vebret) à Fabrice MEUNIER (Vebret)

Secrétaire de séance : Catherine BARRIER

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 08 avril 2022

**20220414001DE**

**PARTICIPATION AU « TROPHEES DES TERRITOIRES »**

« Trophées des Territoires » est un événement national organisé par le Groupe Delbo Presse, Kayak Communication, la chaîne webcom.tv et des experts en compétitivité territoriale, son but est de distinguer les territoires et les acteurs les plus dynamiques, les plus actifs et leurs représentants pour soutenir leurs actions et initiatives permettant de contribuer au développement économique, social, culturel, environnemental, sanitaire et technologique de la France.

Les lauréats, dont le dossier de candidature est validé, sont accompagnés par l'équipe des Trophées pour communiquer sur leurs actions et leur distinction. Le territoire concerné est mis sous les feux des projecteurs à travers une campagne nationale en multicanal (annuaire en ligne, presse magazine, émission TV en live streaming, campagne digitale nationale, réseaux sociaux...) jusqu'à la remise des Trophées.

La Communauté de communes Sumène-Artense a été contacté quant au dynamisme de son action culturelle pour participer à cet évènement.

Il s'agit pour le Conseil de valider cette candidature et d'autoriser M. le Président à signer toute pièce utile à cette démarche.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide cette candidature et autorise M. le Président à signer toute pièce utile à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 14 avril 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Marc MAISONNEUVE

Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture  
Affichée ou notifiée le 20/04/2022  
Document certifié conforme  
Le Président, Marc MAISONNEUVE  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

